

Deux requêtes féminines au Conseil fédéral

Autor(en): **Nef, C. / Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 483

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de nos hautes vallées. Le ramassage des myrtilles était autrefois réservé principalement aux femmes et aux enfants. Aujourd'hui, le chômage oblige même les hommes à s'occuper de la cueillette de ces fruits, d'autant plus, d'ailleurs, que le prix relativement élevé (75 cts par kg pour de la belle marchandise) que garantit l'union aux récolteurs assure à ceux-ci une recette journalière qui n'est pas à dédaigner.

Dans les cantons du Valais, d'Uri, des Grisons et du Tessin, les centrales de ramassage sont exclusivement des coopératives. Cop.

La délinquance juvénile à Londres.

Un récent rapport du Directeur de la Police métropolitaine indique que le 26,7 % des personnes arrêtées pour divers délits en 1935 sont âgées de moins de 17 ans. Celles de 12 à 15 ans étaient plus nombreuses que celles de 15 à 17 ans.

Quelle est la cause de cette mauvaise conduite des écoliers? se demande un correspondant du Times. Il la voit dans la diminution de la vie de famille et aussi dans la manière — trop peu sévère — dont sont traités les enfants et adolescents arrêtés pour la première fois.

(Bulletin de presse de l'U.I.S.E.)

Femmes médecins

En Autriche, l'Association des caisses-maladie, de création récente, avait trois postes de médecins spécialistes à pourvoir. Pour l'un de ces trois postes, une femme médecin a été choisie pour la première fois, à l'Institut de dermatologie: M^{me} le Dr. Hedwige Fischer-Hofmann.

— Les trois premières femmes médecins d'Egypte viennent de passer leurs examens professionnels à l'Université du Caire.

— M^{me} le Dr. Fanny Helfern, d'origine autrichienne, qui, depuis deux ans, est chef de la clinique de neurologie de l'Université de Shanghai vient d'être nommée professeur titulaire de la chaire de neurologie.

Pour faire connaître Clémence Royer

Nos lectrices n'ont certainement pas oublié les articles qu'à deux reprises notre collaboratrice, M^{me} Marg. Evard, consacra à la géniale figure de Clémence Royer, déplorant l'ignorance dans laquelle reste encore le grand public à l'égard de cette femme, dont les dons extraordinaires comme philosophe, sociologue et savante sont une gloire pour le féminisme.

Or, voici que, heureusement, grâce à l'inlassable persévérance de M. A. Milice, le biographe fervent et convaincu de Clémence Royer, un Comité, réuni sur l'initiative de quelques personnalités, dont M^{me} Maria Véroine, a pu constituer à Paris une Société Clémence Royer¹. Son but est notamment de classer et de recueillir les manuscrits de Clémence Royer dispersés au hasard des archives privées, de prendre copie de ceux qui sont déposés dans des secrétariats d'Académies de province, de publier intégralement les œuvres innombrables encore inédites de la grande savante, de faire connaître par des cours et con-

¹ S'adresser pour tout renseignement à M. Alb. Milice, 12, rue de Clermont, Beauvais (Oise, France).

sa mélancolie souriante Zénobia, cette jeune aveugle qui mène une existence de rude labeur, mais qui a pour elle l'amour de la musique et cet heureux naturel grâce à quoi elle approuve sa mère de répéter: «Zénobia a toujours de la chance».

L'Horloge, dans sa sensibilité exquise, est proprement une page magistrale. Mais il faut lire tous ces récits du Nord, qui vous laissent sous une impression de songe merveilleux et de regret à la dernière page, et aussi d'espoir que M^{me} Dixelius nous réserve encore beaucoup d'émotions aussi vives, sans jamais le moindre alliage d'une recherche de l'effet à produire.

M.-L. P.

ODETTE SIMONE, avocate à la Cour d'Appel de Paris. *Éléments de droit pratique*. 1 vol.

M^{me} Simon a donné dans cet ouvrage, un aperçu des principales dispositions du droit civil, du droit pénal et du droit public. L'ouvrage est destiné aux femmes qui préparent l'examen d'Etat de visiteuse d'hygiène sociale et d'assistante de service social. Mais il pourra être très utile à toute femme qui désire avoir une idée des dispositions adoptées par la loi française sur telle ou telle question.

M^{me} Simon a renoncé à l'énumération et la production des textes légaux, difficiles à comprendre pour des profanes. Elle s'est attachée avec beaucoup de bonheur à résumer dans de petits chapitres l'essentiel des dispositions intéressant chaque question. Nous voyons, par exemple, qu'en 5 pages elle indique les causes de divorce, la procédure à suivre et les conséquences possibles en ce qui concerne les enfants. Autre part, en

férences par la création d'une bibliothèque, sa pensée s'inséparablement riche, de lancer l'idée de lui élever une statue, ou tout au moins une stèle funéraire sur sa tombe, et de demander aux municipalités des villes où elle habita de donner son nom à une rue...

Ce dernier point nous touche tout spécialement, nous Suisses romands, puisque c'est à Lausanne que résida pendant bien des années Clémence Royer, accumulant à la bibliothèque de cette ville les lectures que seul un cerveau comme le sien pouvait assimiler, y commençant sa traduction française de l'*Origine des espèces* de Darwin, y donnant des cours et des conférences où affluait toute l'élite philosophique et politique de l'époque, et enfin y rédigeant le mémoire sur la *Réforme de l'impôt*, mis au concours par le Conseil d'Etat du canton de Vaud (1860), et pour lequel, par une amusante ironie du sort, le prix fut partagé entre elle et le farouche antiféministe Proudhon (celui qui ne voyait pour la femme pas d'autre tâche que d'être ménagère ou courtisane!...) C'est par ce séjour et par cette activité à Lausanne que nous pouvons avec fierté revendiquer Clémence Royer comme étant un peu nôtre, et c'est pour cette raison aussi, nous l'espérons, que la Société nouvellement formée trouvera chez nous des membres et un appui.

J. GUEYBAUD.

Questions d'éducation

(Suite de la 1^{re} page.)

L'Ecole du Haut enseignement ménager reprend ses cours en automne à Paris. Le programme comprend l'organisation des travaux ménagers, la psychologie familiale, l'économie domestique, la médecine et le droit appliqués à la famille, la comptabilité ménagère, l'urbanisme et l'art décoratif appliqués à la vie du foyer, la science de l'hygiène alimentaire, le textile, le vêtement, la coupe, la mode, etc. L'école s'attache à former aux sciences domestiques une élite de femmes. Il est intéressant de voir quelle importance on donne aujourd'hui, de tous côtés, à l'enseignement ménager, et combien l'on se rend compte enfin de sa valeur, de sa nécessité pour toute femme, quelle que soit sa profession, quelle que soit sa situation sociale.

La Grande-Bretagne compte actuellement 62 *Nursery Schools*, ou écoles pour petits enfants de 2 à 5 ans, et l'Ecosse 20.

La Grèce vient de créer un *Bureau du Cinéma éducatif*, qui dépend du Département de l'Instruction publique, et c'est M^{me} Ritsa Coromila, membre du Comité directeur du Conseil national des femmes hellènes, ainsi que du Comité permanent du cinématographe et de la radiophonie au Con-

seil international des femmes, qui vient d'être nommée chef de ce bureau. Voilà une intelligente nomination qui fait honneur au flair des autorités grecques!... Quand en aurons-nous autant?

L'U.R.S.S. signale que la Russie Blanche comptait le 70 % d'illettrés; à l'heure actuelle, et depuis l'institution de l'instruction obligatoire, on est parvenu à ramener ce chiffre à 3 % environ. Alors qu'on dépensait autrefois 48 kopeks par tête d'habitant pour l'instruction, on dépense aujourd'hui 11 roubles.

On vient d'inaugurer à Vinnitza, en Ukraine, le Palais des enfants. On y a aménagé des ateliers, des laboratoires, des cercles d'éducation artistique, un théâtre, des terrains de sport. Un établissement analogue s'ouvrira prochainement à Tchernow, en Ukraine également.

Le record de construction rapide vient d'être battu à Moscou où, en 105 jours, on a édifié 72 bâtiments scolaires pouvant recevoir 127.000 élèves. A Leningrad, 35 écoles ont été construites pendant l'été 1935, et 100 sont en cours de construction actuellement. Six avions sont affectés à la distribution rapide des fournitures scolaires dans le pays entier.

En Danemark nous voyons le Conseil des femmes danoises demander la nomination de médecins et d'infirmières scolaires dans toute l'étendue du pays, afin de rendre possible l'examen

aux longs travaux de couture. Circulez dans la campagne, vers le soir: de toutes les fermes s'échappe la voix ou la musique de la radio, tandis que les paysannes préparent le repas pour les hommes qui vont rentrer et voient «leur toit qui fume dans la brume».

La radio connaît déjà la collaboration féminine puisqu'elle possède d'excellentes speakers femmes, puisque des femmes, musiciennes, conférencières, enrichissent les programmes. Il nous semble que l'on pourrait élargir cette collaboration à l'établissement des programmes. Il serait, croyons-nous, dans l'intérêt bien compris de la radiophonie suisse, dans l'intérêt direct des écouteuses qui paient leur concession, que des femmes soient appelées à siéger dans ces commissions, afin que les goûts féminins, la mentalité féminine puissent s'exprimer et être satisfaits. Il serait équitable et légitime que des femmes puissent être appelées à collaborer avec ceux qui établissent les programmes régionaux, une tâche dont nous comprenons d'ailleurs les difficultés. C'est pourquoi nous nous permettons d'attirer votre attention sur notre requête en vous priant de vouloir bien l'examiner avec bienveillance.

Veillez, etc.

Association suisse pour le Suffrage féminin.
La Présidente: A. LEUCH.

Alliance nationale de Sociétés féd. suisses.
La Présidente: C. NEF.

Deux requêtes féminines au Conseil Fédéral

I. Le contrôle des prix et les femmes

Hérissau et Lausanne, le 15 août 1936.

Monsieur le Conseiller fédéral Obrecht, Chef du Département de l'Economie publique, Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Vous ne serez pas étonné que nos Associations féminines s'adressent à vous une fois encore, avec la demande pressante de bien vouloir considérer la représentation des femmes dans la Commission de contrôle des prix, que selon l'arrêté fédéral du 20 juillet 1936, le Département de l'Economie publique a été chargé d'instituer.

Nous savons également très bien que cette Commission est déjà constituée; mais nous sommes persuadées qu'il y aurait possibilité d'y créer encore une place pour une représentation féminine correspondant aux circonstances économiques. En effet, plus les femmes sont obligées de participer à la lutte pour la vie, plus pèse sur les ménages, à côté de leurs soucis directs pour l'entretien de leur famille, une lourde responsabilité économique. Il ne serait par conséquent qu'équitable que des femmes puissent collaborer aux travaux de la Commission nouvellement créée en tant que représentantes de toutes ces consommatrices suisses, ménagères et chefs d'innombrables groupes économiques, pour lesquelles une juste adaptation du prix des denrées premières est une question d'existence journalière. Nous pensons que les productrices aussi devraient être représentées dans cette Commission, car l'expérience a prouvé qu'une grande partie de la production des denrées de première nécessité, comme une partie importante de la répartition de ces denrées, est entre les mains des femmes.

Nous sommes prêtes à vous proposer des noms de femmes compétentes, si vous voulez bien entrer dans nos vues et nous faire savoir de combien de membres féminins la nomination dans la Commission pourrait être envisagée, et sur

quelles bases ces propositions pourraient être faites.

Veillez agréer, etc.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féd. suisses:

La Présidente: C. NEF.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

A cette demande si naturelle, M. le Conseiller fédéral Obrecht n'a répondu que de façon négative, prétextant que la Commission, pour faire de bon travail, ne devait pas compter plus de 11 membres, dont 3 représentant le Département d'Economie publique et un Président neutre. Les 7 autres mandats étant répartis entre des représentants des consommateurs (et la lettre des Sociétés féminines n'indiquait-elle pas justement que les femmes sont les consommatrices par excellence?...), il ne saurait être question d'augmenter le nombre des membres de la Commission; ce ne pourrait être qu'en cas de vacances, etc., etc.

Nos lectrices sont-elles surprises de ce refus?

II. Les femmes et la Radio

Hérissau et Lausanne, le 15 août 1936.

Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Les journaux nous apprennent que vous vous occupez de la réorganisation de la radiophonie, et notamment de la composition des Commissions centrales et régionales chargées de l'établissement des programmes. C'est pourquoi nous prenons la respectueuse liberté d'attirer votre attention sur la possibilité d'une collaboration féminine au travail de ces Commissions.

Sans chercher à établir une impossible statistique, on peut affirmer que les écouteuses sont beaucoup plus nombreuses que les émetteurs. Le radio tient fidèle compagnie aux femmes occupées aux monotones travaux ménagers,

puis volontairement à obtenir un résultat intéressant au moyen de ses procédés habituels; c'est un début d'objectivation; c'est alors que l'univers commence à se détacher du moi. Enfin, on peut parler d'intelligence proprement dite, lorsque le bébé sait arriver à ses fins par des procédés qu'il imagine.

Ainsi, l'intelligence naît d'un échange de rapports entre l'individu et les choses, mais ses éléments sont contenus en germe dans le capital héréditaire de l'enfant. P.

COMITÉ DES ASSOCIATIONS S'INTERESSANT AU SERVICE DOMESTIQUE: *L'apprentissage ménager*. (Vente au Secrétariat, 6, rue Bernard-Dessaud, Genève.)

Cette brochure illustrée intéresse aussi les parents désireux de trouver une profession lucrative pour leurs filles, que les maîtresses de maison aspirant à une aide efficace et peu onéreuse. Elle réécrit les conditions et le but de cet apprentissage; celui-ci est fixé par un contrat, reproduit intégralement, et fixant les obligations et les droits respectifs de la patronne et de l'apprentie. Les professions auxquelles conduit le certificat obtenu après un examen complémentaire sont indiquées. L. Pe.

SECRÉTARIAT DES SUISSES A L'ÉTRANGER. *Rapport de 1935* (Bundesgasse, 40, Berne).

Ce rapport insiste sur l'importance de cette œuvre dans les circonstances mondiales actuelles. En effet, par un service actif de conférences, de projection de films, par la création de bibliothèques et la diffusion de revues et de journaux nationaux, le Secrétariat permet aux Suisses expa-

quelques pages également, elle donne un aperçu de la puissance paternelle, de la déchéance et du désaïssissement de la puissance paternelle. On pourrait en somme intituler ce livre: *Ce que toute femme devrait savoir en matière de droit*.

A. Q.

MARIE-LOUISE REYMOND: *Le Miracle*. Préface de Marya Kasterska. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Pour romanesque, on peut dire que cette histoire extraordinaire l'est à fond. L'auteur, partant d'un fait-divers et d'inoubliables souvenirs d'un voyage à Chypre, brode sur ce thème un roman plein de péripéties, qui saute d'Ouchy à Milan, puis au Touquet, et ensuite au Danemark. C'est là, dans un cadre et une famille danois, peints d'une façon vivante et pittoresque, que se dénoue heureusement une situation qui fut dramatique et semblait désespérée. M.-L. P.

PIERRE DE MESTRAL, licencié en droit: *La sauvegarde de la jeunesse*. Georg et Cie, Genève, 1936; 92 p.

M. Pierre de Mestral est un ami convaincu des jeunes. Il l'a prouvé par de nombreux stages dans des établissements de rééducation où il a été mêlé à eux, ce qui lui a permis d'étudier les divers systèmes qui tendent d'une part à l'amélioration des méthodes éducatives, et de l'autre à celle de la jurisprudence en matière de délinquance juvénile.

C'est donc le produit de ses investigations, de ses réflexions, qu'il nous livre en ce petit opuscule que tous ceux qui se préoccupent de l'enfance en danger moral liront avec profit. Si le projet d'un «Conseil de jeunesse», liant la juri-

diction des mineurs à la Chambre des tutelles, est, à nos yeux, un peu prématuré, en revanche, l'«Office de jeunesse» nous semble d'une nécessité immédiate et d'un secours certain pour l'initiative privée dans l'ordre des réalisations sociales. L'institution des «Amis de la jeunesse», telle que la conçoit l'auteur, est de nature à former un corps de surveillants à la «liberté surveillée» ayant acquis les qualités indispensables à cette fonction.

M. de Mestral consacre la seconde partie de sa plaquette à un «projet de loi sur la sauvegarde de la jeunesse», cherchant ainsi à coordonner toutes les dispositions qui jusqu'à présent manquaient un peu de lien entre elles. Nous lui savons donc gré d'avoir rapporté de ses voyages d'études une vue d'ensemble du problème de la jeunesse moralement abandonnée, et nous nous empressons d'examiner les divers points qu'il nous propose de méditer avec lui. B. R.

JEAN PIADET: *La naissance de l'intelligence chez l'enfant*. 1 vol. in-8°, 425 p., 8 fr. Bureau International d'Education, Genève.

Dans cette étude très approfondie, basée sur une observation minutieuse, l'auteur arrive à la conclusion qu'à la base de l'intelligence il y a une activité assimilatrice organique, aussi mystérieuse que l'assimilation biologique, qui se développe au contact du monde extérieur.

Le nouveau-né n'a que des réflexes; ceux-ci se conservent par leur fonctionnement même; les objets n'existent alors pas en soi, mais sont des aliments à cette activité. Plus tard, l'enfant cherche inconsciemment à répéter des actes connus,

Association suisse pour le Suffrage féminin.
La Présidente: A. LEUCH.

Alliance nationale de Sociétés féd. suisses.
La Présidente: C. NEF.

Cette fois alors, et par miracle, la réponse de M. Pilet-Golaz nous a été plus favorable que celle de son collègue de l'Economie publique, et le grand-maître de la T.S.F. en Suisse s'est déclaré désireux d'associer les femmes à l'administration de la radiodiffusion et au service des programmes, en leur faisant place, soit dans le Comité central, soit dans les Commissions de programmes, ceci en tenant compte cependant de «certaines situations acquises» (?). «Je veux, ajoute M. Pilet-Golaz, que mes délégués jouissent d'une indépendance absolue, et ne se préoccupent que de l'intérêt de la radiodiffusion en Suisse.» Espérons...